



Suisse romande

Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
Associazione Svizzera degli organi ufficiali di controllo dei funghi
Schweizerische Vereinigung amtlicher Pilzkontrollorgane

www.vapko.ch

Champignons cueillis et utilisés pour la consommation personnelle

Contrôles effectués en 2006

SYNTHÈSE

établie par J.-Y. Ferréol, Lausanne

1. Remarques préliminaires

- Les flèches entre parenthèse marque la tendance par rapport à l'année 2005, comme suit :
↗ tendance à la hausse ↔ tendance stable ↘ tendance à la baisse.
- Cette enquête concerne 72 communes ou groupements de communes et le Service de protection de la consommation de Genève, soit un total de **73 offices**.
- Nombre d'offices ayant retourné le questionnaire 34 (↘) soit 46.6 %
4 offices – membres actifs – ont délégué la tâche de contrôle à une autre commune (Auvernier à Boudry, Ecublens à Chavannes-près-Renens, La Neuveville à Bienne et Montana à Sierre).
- Répartition géographique des experts ayant retourné le questionnaire (le pourcentage donne l'indication de la quantité de retours par rapport au nombre d'experts dans le canton)

➤ Bâle-campagne	1 (↔)	100.0 %
➤ Berne	4 (↘)	80.0 %
➤ Fribourg	5 (↘)	50.0 %
➤ Genève	1 (↔)	100.0 %
➤ Jura	4 (↗)	100.0 %
➤ Neuchâtel	6 (↘)	60.0 %
➤ Valais	1 (↘)	11.1 %
➤ Vaud	12 (↘)	38.7 %

- Voir graphique n°1 -
- Demandes formulées :
 - a) Nombre de récoltes
 - Nombre **total** de récoltes contrôlées.
 - Parmi les récoltes contrôlées, combien d'entre elles contenaient des champignons **impropres à la consommation**, mais non vénéneux.
 - Parmi les récoltes contrôlées, combien d'entre elles contenaient des champignons **vénéneux ou mortels**.
 - b) Quantités exprimées en kilogrammes
 - Quantité **totale** de champignons contrôlés.

- Quantité **totale** de champignons éliminés.
- Quantité **totale** de champignons vénéneux ou mortels éliminés.
- c) Autres questions
 - Nombre d'intoxications connues
 - Nombre de contrôles effectués dans des entreprises **sans** mandat d'une autorité.
 - Nombre de contrôles effectués dans des entreprises **sur** mandat d'une autorité.
- Du fait que certains offices ont fournis des réponses partielles et que les quantités exprimées en kilogrammes sont souvent des estimations, les chiffres pris en compte peuvent varier dans l'interprétation des résultats ci-après, ceci afin de rester le plus près possible de la réalité.

2. Qualité des réponses reçues

- Nombre de questionnaires entièrement remplis 28 (28) soit 82.4 %
- Nombre de questionnaires partiellement remplis 6 (6) soit 17.6 %

3. Résultats « NOMBRE DE RÉCOLTES »

- Nombre total de récoltes contrôlées 5'944 (28)
Extrêmes : Haut- et Bas-Vully (13 contrôles) et la Chaux-de-Fonds (854 contrôles).
Le nombre de contrôles par office est réparti comme suit :

✱ Entre 1 et 250 contrôles	27 offices	soit	79.4 %
✱ Entre 251 et 500 contrôles	4 "	soit	11.8 %
✱ Entre 501 et 750 contrôles	1 "	soit	2.9 %
✱ Entre 751 et 1'000 contrôles	2 "	soit	5.9 %

- Voir graphique n°2 -
- Nombre de récoltes contenant des champignons impropres à la consommation, mais non vénéneux 2'400 (28) soit 40.4 %
Extrêmes : Porrentruy (2.9 %) et Chaux-de-Fonds (80.1 %).
- Nombre de récoltes contenant des champignons vénéneux ou mortels 592 (28) soit 10.7 %
Hormis les offices de la Chaux-de-Fonds et d'Echandens qui n'ont pas découvert de champignons vénéneux ou mortels dans leurs récoltes, les deux extrêmes sont tenus par Courrendlin (1.0 %) et par Le Mont-sur-Lausanne (25.6 %).

- Voir graphique n°3 -

4. Résultats « QUANTITÉS DE CHAMPIGNONS »

- Quantité totale contrôlée 5'078.5 kg (28)
Extrêmes : Commune de Ste-Croix (6.0 kg) et Marly (804.9 kg).
Les quantités contrôlées par office sont réparties comme suit :

✱ Entre 1 et 100 kg	20 offices	soit	58.8 %
✱ Entre 100 et 250 kg	7 "	soit	20.6 %
✱ Entre 250 et 500 kg	4 "	soit	11.8 %
✱ Entre 500 et 1'000 kg	3 "	soit	8.8 %

- Pour plus de détail voir graphique n°4 -



- Quantité moyenne par contrôle 0.85 kg (s)
Extrêmes : Sierre (0.29 kg) et Mannens-Grandsivaz (2.13 kg).
- Voir graphique n°5 -
- Quantité de champignons impropres à la consommation éliminés 1'180.9 kg (s) soit 23.3 %
Extrêmes : Porrentruy (2.9 %) et Chaux-de-Fonds (80.1 %).
- Quantité de champignons vénéneux ou mortels éliminés 196.0 kg (s) soit 3.9 %
Hormis les offices de la Chaux-de-Fonds, d'Echandens et de Romont qui n'en n'ont pas trouvé dans les récoltes contrôlées, les extrêmes sont représentés par Courrendlin et Mannens-Grandsivaz (0.7 %) et par Ste-Croix (50.4 %).
- Voir graphique n°6 -

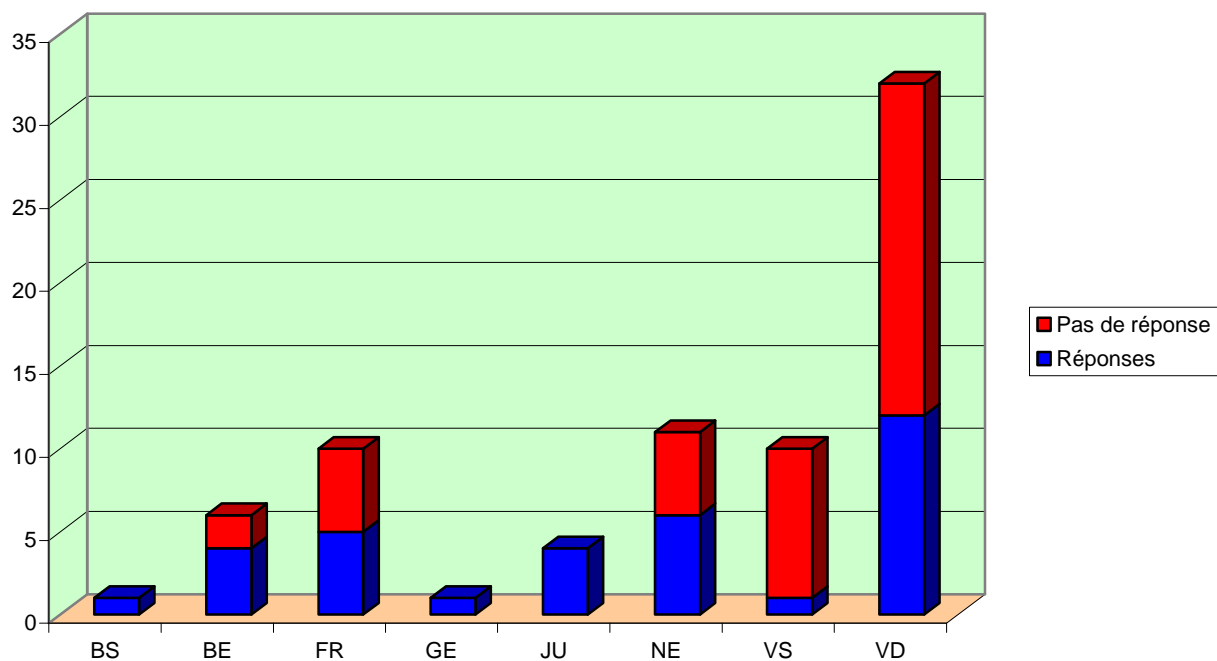
5. Cas d'intoxications connus

- 9 offices ont déclarés avoir eu connaissance de 14 cas d'intoxication (s - 68.2 %) par les champignons.** A savoir :

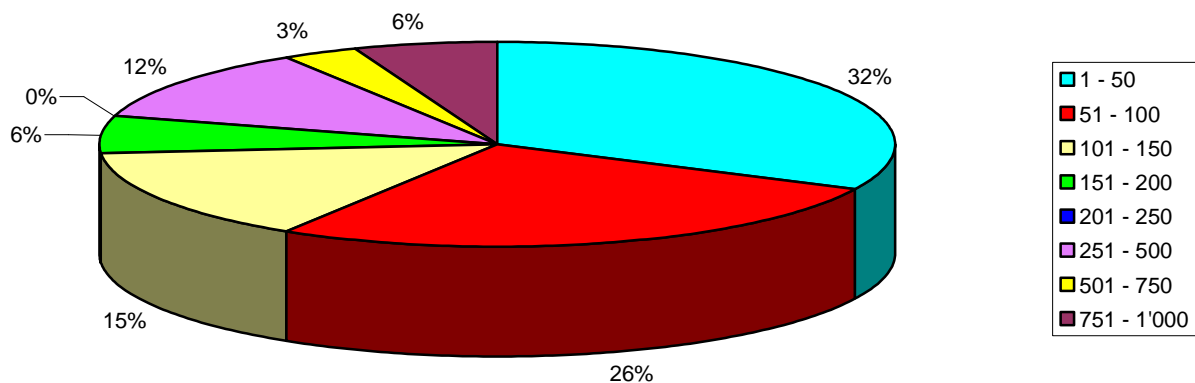
Office	Nombre de cas	Description
Bex (VD)	1	1 enfant ayant ingéré un petit marasme poussant dans un pot de fleurs – Pas de suite.
Bienne (BE)	1	Consommation d'un bolet à pied rouge cru.
Boudry (NE)	2	2 personnes ayant consommé <i>Cortinarius traganus</i> .
Delémont (JU)	2	2 personnes ayant consommé des champignons non vénéneux mais impropres à la consommation du fait de leur état sanitaire.
Genève (GE)	2	<i>Pas de détail.</i>
Marly (FR)	3	1 personne ayant consommé des <i>Armillaria ostoyae</i> trop vieux. 2 personnes présentant une intolérance à <i>Clytocybe nebularis</i> .
Morges (VD)	1	1 personne ayant consommé des <i>Psylocybes</i> . Accès de folie. Mis le feu à l'église. Se promenait nu. 1 semaine d'hospitalisation en milieu psychiatrique.
Romont (FR)	1	Intoxication par <i>Inocybe</i> .
St-Blaise (NE)	1	Consommation de champignons de type <i>Boletus</i> + vin rouge + cannabis. 1 nuit à l'hôpital.

GRAPHIQUES

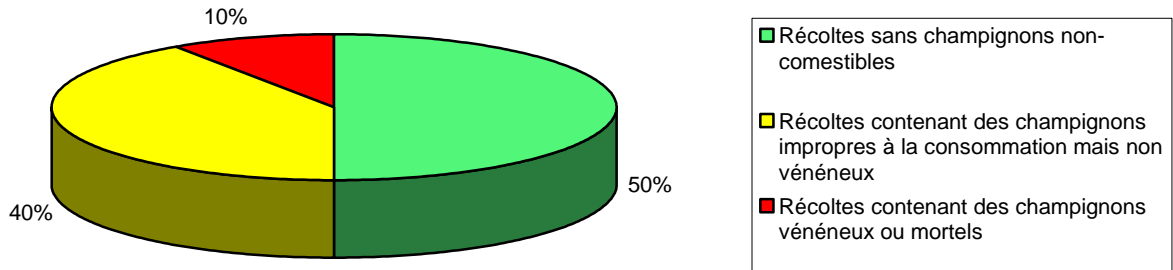
Graphique 1 - Répartition des réponses par canton



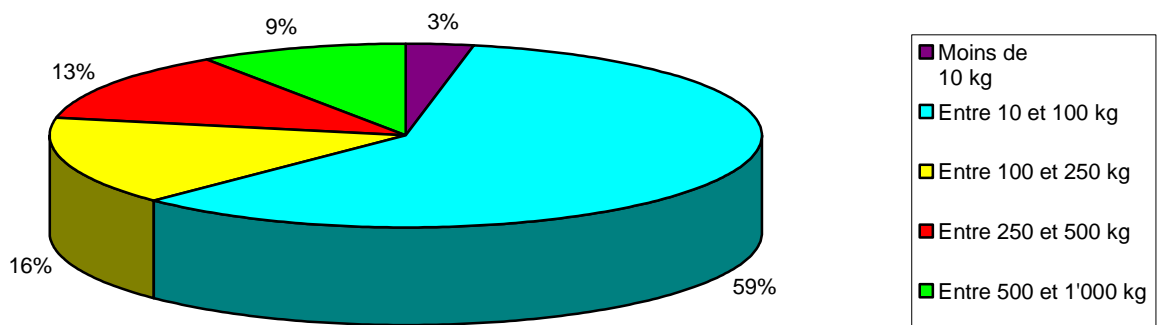
Graphique 2 - Proportion du nombre de récoltes contrôlées par offices



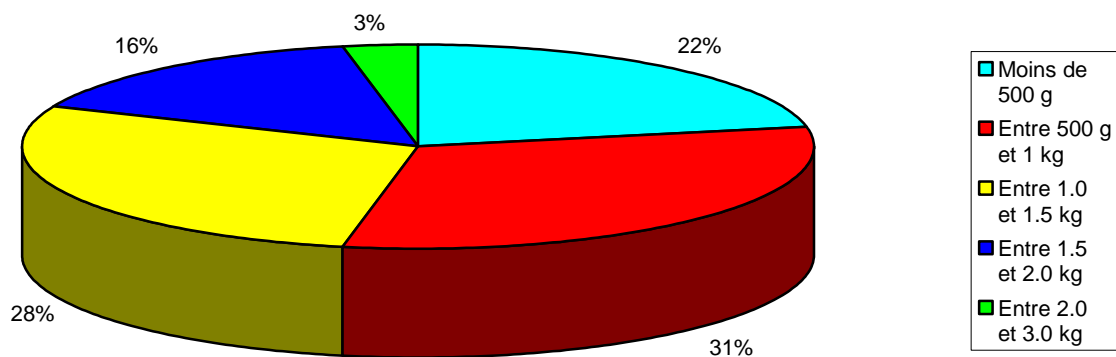
Graphique 3 - Répartition du nombre de récoltes contrôlées



Graphique 4 - Proportions des quantités contrôlées par office



Graphique 5 - Proportion des quantités moyennes par contrôle



Graphique 6 - Répartition des quantités de champignons contrôlés

